

Communiqué de presse

15 mars 2021

Améliorer l'attractivité de la ligne ferroviaire Belfort-Delle-Delémont : le projet Convergence 2026

Le 10 mars dernier, Michel Neugnot, 1^{er} vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et David Eray, ministre de l'Environnement du Canton du Jura, ont dressé un point d'étape de la feuille de route en faveur de la ligne Belfort-Delle-Delémont.

Présentée en juillet 2020, cette feuille de route précise les démarches qui visent à améliorer l'attractivité de la ligne, à court et à moyen termes :

- A court terme, la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé d'améliorer l'offre pendant les petites vacances scolaires et ce, dès l'automne prochain. L'offre de transport habituelle circulera aux vacances de la Toussaint, de Noël, de février ou de Pâques.
- A moyen terme, d'importants changements interviendront dès le 14 décembre 2025 (horaire 2026). Cette date correspond à une double échéance. Du côté français, elle coïncide avec l'échéance de la convention TER Bourgogne-Franche-Comté 2018-2025 et, du côté suisse, elle concorde avec une modification des conditions d'exploitation sur les lignes ferroviaires Bâle-Delémont-Bienne et par conséquent, l'ouverture de nouvelles perspectives pour le tronçon Delémont-Porrentruy-Delle.

Ainsi, une démarche ambitieuse, dénommée « Convergence 2026 », est initiée par la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Canton du Jura.

Avec « Convergence 2026 », l'offre ferroviaire entre Belfort et Delémont sera améliorée, avec notamment une circulation sans changement entre ces deux villes. Les résultats intermédiaires des études démontrent la faisabilité et l'intérêt d'une densification sensible de l'offre. « *Plus souvent, plus rapidement, plus facilement* », voilà les objectifs de l'offre ferroviaire en cours d'étude.

D'autres démarches et études seront lancées, relatives aux conditions juridiques permettant une exploitation qui pourra concilier les cadres légaux en France et en Suisse. Les évaluations financières de ces évolutions seront étudiées. Puis, il sera envisagé de tendre à une offre globale la plus harmonisée possible avec le car et le bus. Autre objectif : améliorer l'offre tarifaire.

A noter qu'en matière ferroviaire et qui plus est, dans un contexte transfrontalier, l'échéance de décembre 2025 (à moins de 5 ans), nécessite un rythme soutenu dans les démarches et études.

CONTACTS PRESSE

Canton du Jura :

David Asséo – david.aseo@jura.ch – +41324205392

Région Bourgogne-Franche-Comté :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr – tél +33.3 80 44 34 66